Comme on a pu mettre en évidence des contraintes entre entités de type généralisation-spécialisation, nous allons maintenant établir les différentes contraintes possibles entre associations à l’aide d’exemples.

# 1. Contrainte de partition (XT) : couverture + disjonction

Exemple : Une société gère des centres de vacances en France et à l'étranger.

Une famille choisit son lieu de vacances dès son inscription.

Cpart

# Ctot2. Contrainte de totalité (T) : couverture

Exemple : Chaque centre de vacances propose l'hébergement et la restauration. Dans le cas de l’hébergement la famille choisit son bungalow, dans le cas de la restauration la famille choisit la table et le nombre de couverts. Une famille peut réserver les deux et ne peut en aucun cas s'inscrire au centre sans l'une de ces 2 options.

# 5.3 – contrainte d’exclusion (X) : non couverture et disjonction

Exemple : Le centre propose deux activités sportives :Equitation et Tennis sous forme de stage.

Une famille peut s'inscrire au plus à l'une des deux. Mais elle peut ne participer à aucun stage.

Cexcl

# 5.4 – contrainte d’inclusion (I)

Exemple : la pratique de l'équitation permet de faire des concours qui sont organisés par un comité dont seul un cavalier peut devenir président .

Cincl

# 5.5 – contrainte d’égalité ( = ou S)

Exemple : toute personne qui suit un stage doit participer au tournoi de clôture du sport qu'il pratique et vice versa.

Les personnes qui participent aux 2 associations sont les mêmes.

Csim

# 5.6 – contrainte d’unicité (1)

Exemple : Une personne, pendant un séjour donné, ne peut participer qu'à un stage

